

Acte de mariage de JOHANI Louis et BLANC Jeanne [402]x[403]

Le septième février mil sept cent quarante-trois ont été admis au sacrement de mariage Louis JOUANY, fils légitime et naturel à François et de Jeanne BLANC du lieu de Renaldes, paroisse de Thoras, et Jeanne BLANC, fille légitime à feu Antoine BLANC et de Margueritte REGOURD du lieu de Bugeac, paroisse de Saugues. Les bans publiés un dimanche et dispense demandé obtenue pour le second et le troisième ainsi qu'il conste par les certificats de Monsieur RANG le curé de Thoras et de celui de Monsieur AYMAR, vicaire de Saugues en l'absence de Monsieur BOUTEYRE ; commis pour recevoir leur mutuel consentement ce que j'ai fait en présence de Jacques CHARRADE de la Veysseyre paroisse de Servières, Michel VIDAL dudit Servières, Joseph VIDAL de Thoras, Pierre JOUJON de Fraysse, paroisse de Chanaleilles qui n'ont su signer de ce enquis.

En foi de quoi me suis signé

VIDAL, curé